

**AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER  
(UN PROJET DE HABITATIONS  
L'ESCALIER DE MONTRÉAL)**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

31 mars 2024

Projet pour discussion

**AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER  
(UN PROJET DE HABITATIONS  
L'ESCALIER DE MONTRÉAL)**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

31 mars 2024

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions	16
Annexe B - Dons	16
Annexe C - Charges	17

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration  
Auberge du Coeur l'Escalier (Un projet de Habitations l'Escalier de Montréal)

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) tire des produits de contribution des usagers dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contribution des usagers comptabilisés, du bilan, de l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Blainville  
Le

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126634

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	906 794 \$	724 759 \$
Dons (annexe B)	115 679	121 347
Contributions des usagers	48 395	25 999
Projet SAJ	10 555	11 753
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	293	420
Autres produits	5 176	233
	1 086 892	884 511
<b>CHARGES</b> (annexe C)	773 302	679 780
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	313 590 \$	204 731 \$

Projet pour discussion

## AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

### (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

#### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	254 146 \$	33 991 \$	108 393 \$	396 530 \$	191 799 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(22 293)	335 883	313 590	204 731
Affectations internes (note 9)	244 299	-	(244 299)	-	-
Investissement en immobilisations	-	99 654	(99 654)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	498 445 \$	111 352 \$	100 323 \$	710 120 \$	396 530 \$

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### BILAN

31 mars 2024

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	220 120 \$	260 630 \$
Débiteurs (note 3)	14 560	3 068
Frais payés d'avance	2 187	2 007
	236 867	265 705
<b>ENCAISSE RÉSERVÉE À L'ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES</b>	498 445	254 146
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	112 037	52 526
	847 349 \$	572 377 \$

Projet pour discussion



# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### BILAN

31 mars 2024

	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	85 194 \$	71 149 \$
Apports reportés (note 7)	51 350	86 163
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	17 557
	136 544	174 869
<b>APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS</b>		
<b>CORPORELLES</b> (note 8)	685	978
	137 229	175 847
<b>ACTIF NET</b>		
Grevé d'affectations internes (note 9)	498 445	254 146
Investi en immobilisations	111 352	33 991
Non affecté	100 323	108 393
	710 120	396 530
	847 349 \$	572 377 \$
<b>ÉVENTUALITÉS</b> (note 12)		

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	313 590 \$	204 731 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 586	31 254
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(293)	(420)
	335 883	235 565
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	2 373	(8 953)
	338 256	226 612
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(82 097)	-
Variation nette de l'encaisse réservée à l'actif net grevé d'affectations internes	(279 112)	(142 954)
	(361 209)	(142 954)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(17 557)	(26 099)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	(40 510)	57 559
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	260 630	203 071
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	220 120 \$	260 630 \$

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

#### 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Auberge du Coeur l'Escalier est un projet de « Habitations l'Escalier de Montréal » et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Ce projet a pour objectif de favoriser de façon spécifique la réalisation de logements s'adressant à des personnes à revenus modiques, ces personnes étant de jeunes assistés sociaux, de jeunes chômeurs et/ou petits salariés en quête de formation.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Comptabilisation des produits**

###### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

###### *Comptabilisation des produits*

Les contributions des usagers et les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client ou que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, de l'encaisse réservée à l'actif grevé d'affectations internes, des comptes clients et des subventions à recevoir et des autres débiteurs.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Taux ou périodes
Bâtisse	30 ans et 15 ans
Mobilier et équipement	30 %

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## 3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients - Projet Distributions l'Escalier	1 925 \$	985 \$
Subventions	10 561	767
Taxes	2 074	1 216
Autres	-	100
	14 560 \$	3 068 \$

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse	610 171 \$	500 214 \$	109 957 \$	51 548 \$
Mobilier et équipement	8 567	6 487	2 080	978
	618 738 \$	506 701 \$	112 037 \$	52 526 \$

#### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ au taux préférentiel de l'institution financière plus 3,50 %. La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, des créances et des stocks de l'ensemble du groupe Habitations l'Escalier de Montréal. Au 31 mars 2024, la marge de crédit est inutilisée.

#### 6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	6 633 \$	3 409 \$
Salaires et vacances	49 275	45 959
Retenues à la source et contributions	19 801	18 119
Frais courus	7 885	2 549
Dépôts des jeunes	1 600	1 113
	85 194 \$	71 149 \$

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

#### 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme représentent des financements affectés reçus au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs et destinés à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés à court terme au cours de l'exercice sont les suivants :

	2024	2023
Programme d'aide aux études	19 931 \$	16 177 \$
Programme Vers un chez-soi	-	69 986
Fonds de relance des services communautaires	31 419	-
	51 350 \$	86 163 \$

	2024	2023
Solde au début	86 163 \$	90 415 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercice	105 000	75 586
Moins : Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(139 813)	(79 838)
Solde à la fin	51 350 \$	86 163 \$

#### 8. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
Solde au début	978 \$	1 398 \$
Moins : Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(293)	(420)
Solde à la fin	685 \$	978 \$

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

#### 9. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, l'organisme a affecté 200 000 \$ à la réserve de remplacement de l'immeuble et a effectué des dépenses admissibles de 80 701 \$ pour cette réserve. De plus, l'organisme a également affecté un montant de 25 000 \$ à la réserve de fonctionnement et 100 000 \$ à la réserve de développement. Le solde de l'actif net grevé d'affectations internes se répartit comme suit à la fin de l'exercice :

	2024	2023
Réserve de remplacement de l'immeuble	323 491 \$	204 192 \$
Réserve de fonctionnement	42 000	17 000
Réserve de développement	132 954	32 954
	<hr/>	<hr/>
	498 445 \$	254 146 \$

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations internes sans le consentement préalable du conseil d'administration.

#### 10. BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Le terrain fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville de Montréal et les Habitations L'Escalier de Montréal. Ce dernier s'est engagé à respecter certaines conditions décrites au contrat. Une rente annuelle d'un dollar (1 \$) est versée à la Ville de Montréal et la dépense est inscrite dans les frais généraux à l'état des résultats. Ce bail est d'une durée de 41 ans, échéant en 2029. À l'échéance du bail, la Ville deviendra propriétaire des améliorations, libres de toutes charges, hypothèques et privilèges.

#### 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le projet Distribution L'Escalier a loué un véhicule au projet Auberge du Coeur L'Escalier pour un montant de 3 600 \$ (2023 - 3 000 \$). Cette location a eu lieu dans le cours normal des activités et est mesurée à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.



# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

#### 12. ÉVENTUALITÉS

L'organisme s'est porté garant, par une hypothèque mobilière sur l'universalité de ses comptes à recevoir, de ses stocks et de son matériel roulant, de l'emprunt bancaire du projet Distributions l'Escalier pour un montant maximal de 100 000 \$. Cet emprunt est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2024, cet emprunt était de 10 000 \$ (2023 - 0 \$).

De plus, l'organisme s'est porté garant, par une hypothèque immobilière de 2e rang sur le bâtiment situé au 2295 avenue Desjardins, de l'emprunt hypothécaire du projet Distributions l'Escalier pour un montant maximal de 130 000 \$. Cet emprunt vient à échéance en mars 2025. Au 31 mars 2024, le solde de cet emprunt était de 67 202 \$ (2023 - 75 633 \$).

Selon les termes de l'entente, l'organisme devra être prêt à acquitter les obligations du projet Distributions l'Escalier en matière de remboursement des emprunts si ce dernier n'est pas en mesure de le faire. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que ces garanties soient exercées et n'a donc comptabilisé aucun passif à cet égard dans les états financiers. L'organisme n'a exigé aucune contrepartie en échange de ces responsabilités.

#### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE A - SUBVENTIONS</b>		
Programme de soutien aux organismes communautaires	626 452 \$	586 794 \$
Programme Vers un chez-soi	78 769	78 769
Programme AJMES	77 864	-
Fonds de relance des services communautaires	68 581	-
Emploi-Été Canada	4 936	9 196
Activité Mini-chantier	192	-
Financement non récurrent lié au Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)	50 000	50 000
	<b>906 794 \$</b>	<b>724 759 \$</b>
<b>ANNEXE B - DONS</b>		
Centraide	96 000 \$	96 000 \$
Fondation des Auberges du Coeur	16 000	22 785
Corporatifs	2 113	10
Individuels	-	578
Programme d'aide aux études	1 566	1 974
	<b>115 679 \$</b>	<b>121 347 \$</b>

# AUBERGE DU COEUR L'ESCALIER

## (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE C - CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	452 042 \$	449 939 \$
Assurances	15 565	12 536
Combustible et électricité	7 689	7 968
Cotisations et affiliations	7 696	5 146
Entretien et réparations	16 470	9 463
Fonds de relance des services communautaires (incluant une charge salariale de 56 190 \$)	68 581	-
Formation	3 658	3 468
Fournitures de bureau	4 076	6 557
Fournitures de logements et literie	2 461	484
Frais bancaires	108	97
Frais de déplacements	5 674	3 076
Frais de représentation	11 242	8 327
Frais généraux	3 441	5 212
Intérêts sur la dette à long terme	72	346
Location d'équipement	981	785
Matériel d'activités	6 823	5 778
Projet Développement	1 815	7 046
Projet Rayonnement et philanthropie (incluant une charge salariale de 0 \$ (2023 - 13 740 \$))	29 667	23 379
Services professionnels	14 903	5 073
Sous-contrats	11 278	7 529
Taxes et permis	6 274	5 620
Télécommunications	1 431	1 928
Vers un chez-soi (incluant une charge salariale de 66 446 (2023 - 68 937 \$))	78 769	78 769
Amortissement des immobilisations corporelles	22 586	31 254
	<b>773 302 \$</b>	<b>679 780 \$</b>